



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 3 février 2026

Délibération n° 2026-07

Nombre de membres :

En exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal: 29 janvier 2026

Présents : 12

Date d'affichage électronique de la convocation : 29 janvier 2026

Pouvoirs : 3

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Votants : 15

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT - Vincent BRUN - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Magalie NEVEU a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ - Thomas RIGAUD a donné pouvoir à Serge FERRANDEZ - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Franck BAULAN

Absent (s) : Marylène CELLIER - David OHANNESSIAN - Caroline VITAL

FONCIER - Acquisition de la parcelle B 859 à l'euro symbolique – autorisation donnée au Maire de signer

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1 à L1221-1 ;

Vu le Code civil ;

Vu le plan cadastral de la commune ;

Vu la proposition de cession à l'euro symbolique formulée par Monsieur Paul GUINAMARD et Madame Fabienne BEKAERT, propriétaires de la parcelle cadastrée B 859, d'une superficie de 295 m², située au Philly à l'angle de l'avenue des combattants et du chemin du Maure ;

Considérant l'intérêt public que présente cette acquisition pour la commune, notamment au regard de la régularisation d'un délaissé de voirie à effectuer et en prévision de travaux d'enfouissement de réseaux sur l'avenue des Combattants

Considérant que cette acquisition, réalisée à l'euro symbolique, ne porte pas atteinte aux intérêts patrimoniaux de la commune et est justifiée par un motif d'intérêt général ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Votants : 15 – suffrages exprimés : 15 - Abstention : 0 Pour : 15 – Contre : 0

- **Approuve** l'acquisition, par la commune, de la parcelle cadastrée B 859, d'une superficie de 295 m², située au Philly à l'angle de l'avenue des combattants et du chemin du Maure, appartenant à Monsieur Paul GUINAMARD et Madame Fabienne BEKAERT à l'euro symbolique (1 €).
- **Précise** que l'ensemble des frais liés à cette acquisition, notamment les frais d'acte notarié, seront pris en charge par la commune de Sainte-Consorce

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette acquisition.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal**

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*